

Aux personnes domiciliées sur le territoire des villes et communes à CENEO :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1523-13 § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des villes ou communes associées.

L'Assemblée générale de CENEO se tiendra le 25 juin 2021 à 17h30 à SOLEO, Boulevard Mayence, 1/1 à 6000 Charleroi.

Cette année encore, **la présence physique**, tant des délégués des associés que du public **n'est pas souhaitée** en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément au Décret du 1^{er} avril 2021 prolongeant, jusqu'au 30 septembre 2021, les dispositions du Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, vous êtes conviés à poser toutes questions sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : nicolas.zdanov@ceneo.be.

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur notre site internet www.ceneo.be.

Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations distingu es.

L. D'HAeyer,
Pr sident